



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 19030

Texte de la question

M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si, dans le cadre européen, un projet d'accord pour une initiative communautaire en trufficulture est actuellement à l'étude. Cette mesure très attendue par les trufficulteurs permettrait de clarifier les labels. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Texte de la réponse

La production de truffes, après s'être élevée à 1 000 tonnes au début du XXe siècle, a atteint son étiage vers 1980. Grâce aux efforts des producteurs et aux actions engagées par les pouvoirs publics, elle représente aujourd'hui de 40 à 50 tonnes par an et concerne 20 000 producteurs, principalement dans le Sud-Ouest de la France. Le programme de développement de la trufficulture et de reconstitution d'un verger truffier en Europe, initié par le groupement européen TUBER est actuellement en cours d'examen par les instances de la Commission européenne. Prévu pour la période 2003-2007, ce projet associe la France, l'Italie et l'Espagne sur des objectifs communs de recherche, d'expérimentation, de mise en place des conditions de reconstitution d'un verger truffier européen reprises dans des dispositifs nationaux. Sont également concernées la formation professionnelle des acteurs, l'information et la diffusion des résultats de la recherche et de l'information. A la demande du ministère de l'agriculture, le secteur de la truffe a fait l'objet d'une question divers lors du Conseil agriculture du 17 novembre dernier. Sur la proposition de la Rance, le Conseil a invité la commission à faire preuve de « compréhension et de soutien dans la recherche de solutions concrètes et opérationnelles ». Pour faire suite à la demande du conseil, la commission a décidé du principe d'une réunion entre ses représentants et les initiateurs du programme TUBER. Les services du ministère, en appui aux demandes des professionnels, sont intervenus auprès de la commission pour lui rappeler qu'il convient de concrétiser rapidement ces engagements. Ils ne manqueront pas d'examiner les propositions qui seront faites, notamment pour le choix du dispositif juridique approprié.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19030

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 3992

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4670